

58524
Załącznik do raportu

Poselstwa Polskiego w Paryżu

Nr 354/9 z dnia 24/XII/1919.

Mowa p. Clemenceau

O polityce ogólnej Rady francuskiego
w odpowiedzi na interpelację p. soc.
M. Cachin, na 5 posiedzeniu Izby depu-
towanych z dnia 23 grudnia 1919.

Według urzędowego stenogramu
ogłoszonego w Dzienniku
Urzędowym z 24/XII 1919.

NACZELNE DOWÓDZTWO WOJSK POLSKICH

ADJUTANTURA GENERALNA

WARSZAWA

L: Dz. 58524, dnia 26/XI 1920 r.

Wydruk

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

9. — DISCUSSION D'UNE INTERPELLATION

M. le président. La parole est à **M. Marcel Cachin** sur la fixation de la date de son interpellation.

M. Marcel Cachin. J'ai eu l'honneur de déposer une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement. Je désirerais que la date de cette interpellation fût fixée le plus rapidement possible.

A l'heure présente, se produisent, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, des événements assez considérables pour que le Gouvernement s'en explique ici publiquement. Au moment, où, chez tous nos alliés, les gouvernements ont donné aux peuples, devant toutes les autres assemblées délibérantes, toutes les explications qu'ils ont cru devoir leur fournir, il serait bon qu'en France notre Gouvernement prit une initiative pareille. C'est pour lui demander de la prendre que j'ai déposé ma demande d'interpellation et que je prie le Gouvernement d'en accepter la discussion à la date la plus rapprochée possible. (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Georges Clemenceau, président du conseil. Si **M. Cachin** y consent, la discussion pourrait avoir lieu immédiatement.

ROBERT
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

clarté, une grande puissance d'argumentation, principalement par le représentant de l'Angleterre. Après l'avoir discutée entre nous trois, nous étions tombés d'accord pour la remettre au représentant de l'Italie et, ayant trouvé M. le ministre des affaires étrangères d'Italie à Londres, je lui ai, devant mes collègues, remis cette note.

Cette note n'est pas sans importance parce qu'elle est un effort d'ensemble, non seulement de l'Angleterre et de la France, dont le point de vue n'a pas varié dans cette affaire, mais de l'Amérique même, car tout le monde sait que c'est du côté américain que sont venues certaines difficultés qui, d'ailleurs, je dois le dire, n'étaient pas sans fondements.

C'est le plus grand effort que nous ayons pu faire jusqu'à présent pour tâcher de résoudre cette question de l'Adriatique, sans laquelle il n'est pas possible qu'il y ait une paix en Europe.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues sont que, du côté italien, répondant à notre appel, on est en train de faire un dernier effort pour tâcher d'arriver à une entente. Les indications qui m'ont été données me font espérer, je ne puis me servir d'autres mots, que cette entente pourra, peut-être, aboutir dans un assez bref délai.

Voilà les résultats de ce voyage à Londres. Je crois que je n'ai rien oublié.

Je vous ai exposé la question d'Orient, celle de Constantinople, celle d'Anatolie, celle de Syrie, tout l'ensemble de la question, la question des Balkans.

Il y a une autre proposition que j'ai faite, et, puisque cette proposition est venue de moi, je demande la permission d'en dire un mot, simplement pour n'oublier rien.

Messieurs, nous avons libéré par cette guerre, ce qu'on a appelé de petits peuples, dont quelques-uns sont de grands peuples dans l'histoire, et qui, en vérité, par leur admirable attitude pendant la guerre, par leur vaillance, par la beauté de leurs exploits, leur endurance et leur courage, ont mérité d'être inscrits au premier rang des plus nobles peuples de la terre. (*Vifs applaudissements.*)

La Pologne, la Tchéco-Slovaquie sont de ce nombre. Elles ont, en outre, pour nous, cet intérêt particulier qu'étant de nos vieux amis — car la France et la Pologne ont toujours été soudées par une ancienne affection qui n'a cessé de se montrer en toutes circonstances (*Applaudissements*) — elles ont, dis-je, cet intérêt particulier qu'elles occupent une position stratégique singulièrement avantageuse à notre point de vue.

Nous devons donc faire tous les efforts pour que la Pologne, dans la limite de ses justes demandes, je n'ai pas besoin de le dire, reçoive toute satisfaction. (*Très bien ! très bien !*)

On s'est beaucoup moqué de la conférence, qui prend des décisions, qui en prend d'autres, qui corrige un jour les erreurs qu'elle peut avoir commises la veille. Il n'en est pas moins vrai que, dans des réunions qui, quelquefois, occupent un temps dont, pour ma part, j'aurais bien besoin dans mon département ministériel, la conférence a accompli, avec le secours d'un nombre incalculable d'experts tout à fait distingués, une besogne énorme; elle a pris des résolutions qui, quelquefois, ont été changées.

L'une de ces résolutions, l'une des dernières, donnait la Galicie orientale à la Pologne, à titre de mandat pour vingt-cinq ans. Il en est résulté en Pologne des sentiments fâcheux, je ne dirai pas à l'égard de la France, mais à l'égard de l'entente d'une manière générale. Quand on voyait des villes comme Lemberg, comme Cracovie, comme Posen même, car le général Pilsudski y a été reçu, l'autre jour, comme

personne n'avait vu de réception faite à Posen, dans cette ville qui, hier encore, était sous le talon de l'Allemand, il a paru se manifester, je ne peux pas dire de la désaffection, mais je dirai un mécontentement de ce que le plein droit n'avait pas été reconnu de la Pologne sur la Galicie orientale.

Nous avons eu ici, pour représenter la Pologne, l'honorable M. Paderewski, à qui c'est mon devoir et ma joie de rendre un plein hommage. (*Vifs applaudissements.*) Je l'ai vu dans les moments les plus difficiles, lorsque les Slaves, les Tchèques et les Polonais étaient aux prises dans la question de Teschen. Je l'ai vu plaider contre M. Benès les larmes aux yeux, disant :

« Je suis obligé de défendre la thèse qui est celle de mon pays, mais j'entends qu'à aucun prix il ne soit possible de concevoir que nos deux pays se séparent. Nous voulons rester amis, quoique nous soyons ici face à face ».

Et, après avoir plaidé vigoureusement l'un contre l'autre, ils s'embrassaient en pleurant.

M. Paderewski est remplacé par M. Pateck, qui m'a fait l'honneur de me rendre visite, le jour même où je parlais pour Londres, pour m'expliquer non pas les griefs, mais les plaintes de la Pologne. Il m'a dit :

« S'il vous était possible de faire revenir la conférence sur sa décision, de faire que nos Polonais n'aient pas la sensation qu'on leur marche sur un territoire purement polonais, vous nous rendriez un grand service. Je ne vais pas vous dire que nous aurons des troubles, que nos troupes sont capables de se bolcheviser, je ne veux rien vous dire de pareil. Mais je peux vous dire que vous augmenteriez la confiance de ces Polonais dans l'Entente et que vous créeriez chez vous une force qui ne pourrait aller qu'en s'agrandissant au profit de la civilisation nouvelle que vous allez établir en Europe. »

Je lui ai fait ma proposition. Je lui ai proposé de demander à la conférence de revenir ultérieurement sur son vote, en lui proposant qu'il pût être ultérieurement reconsidéré. Il a accepté et il m'a dit que si je pouvais obtenir ce résultat, il aurait grandement lieu de s'en louer.

Je suis allé à Londres. M. Lloyd George passe auprès de quelques-uns pour un ennemi des Polonais. Rien n'est plus loin de la vérité. C'est un ami des Polonais, mais il reconnaît qu'il y a dans la Galicie orientale beaucoup d'Ukrainiens et il pense que leur part doit être faite.

Nous avons longuement discuté. Mais le jour même de mon départ, j'ai fini par obtenir cette chose, qui paraît petite peut-être mais qui est bien importante pour établir, tout autour des frontières que nous avons fixées à l'Allemagne, les forces de résistance nécessaires à notre tranquillité. (*Applaudissements.*)

J'ai été assez heureux pour qu'au dernier moment M. Lloyd George me dise : « Je vous accorde ce que vous me demandez; vous pouvez proposer cela à la conférence. »

Je suis revenu à la conférence, j'ai proposé le texte, mais je n'ai pas voulu qu'il fût voté sans avoir été envoyé à Londres. M. Lloyd George, à ma grande joie, m'a répondu en envoyant un texte encore meilleur que celui que je proposais. (*Très bien ! très bien !*) Ceci a été voté hier. Il a été convenu que l'article par lequel la Galicie était confiée à titre de mandat à la Pologne était « provisoirement suspendu » — le mot est de M. Lloyd George, il a été inscrit par lui — et qu'il serait ultérieurement reconsidéré. (*Très bien ! très bien !*)

C'est un incident bien petit; mais c'est de choses comme celles-là que se compose l'œuvre finale de la construction de la paix.

Je crois avoir passé en revue, sans rien

omettre — si je m'étais trompé, on pourrait me poser des questions — tout ce qui s'est dit à Londres. Ce n'est pas tragique, ce n'est pas dramatique, si vous voulez; ce n'est pas un rideau qui se déchire pour montrer aux populations étonnées des hommes politiques accomplissant une œuvre merveilleuse.

Non, c'est une œuvre humaine qui se construit laborieusement, lentement, difficilement, mais qui, pour être purement humaine, n'en produira pas moins peut-être de plus beaux résultats que celles qui se sont annoncées d'une manière plus grandiose.

M. Ducos. Et la question de Constantinople? Elle est tout à fait importante.

A l'extrême gauche. Et la Russie?

M. le président du conseil. J'ai dit que nous en avions parlé. Mais elle est amorcée, elle n'est pas résolue et vous ne voudriez pas que j'apportasse ici une explication qui pourrait mettre en danger le résultat final de la discussion. (*Applaudissements.*) Je vous ai fait un compte rendu absolument sincère. Ce que j'ai dit est la vérité toute simple et ne peut pas être démenti. Nous avons parlé de Constantinople, de la garde des détroits.

Nous sommes tombés d'accord sur certains côtés de la question, pas encore sur d'autres. La question se poursuit en ce moment entre M. Berthelot et lord Curzon à Londres. Je crois pouvoir dire que probablement, dans le commencement de janvier, M. Lloyd George me fera l'honneur de me rendre la visite que je lui ai faite et qu'à ce moment l'examen de la question sera poursuivi, mais vous devez comprendre qu'il est tout à fait impossible de continuer une conversation si, chemin faisant, chacun des interlocuteurs peut livrer telle ou telle partie du débat. (*Applaudissements.*)

J'ai tout dit. Je n'ai pas cherché à magnifier le rôle du Gouvernement.

M. Louis Barthou. Vous dites que votre exposé est sincère et personne ne peut en mettre en doute la sincérité.

Il est en même temps prudent et tout le monde reconnaît qu'il y a des choses que vous ne pouvez pas dire, mais quand vous faites l'exposé de la situation générale et quand vous dites qu'à Londres vous avez, avec le Gouvernement anglais et le gouvernement italien examiné cette situation, il y a un point qui nous obsède. Il est impossible que vous n'avez pas parlé de la Russie et, sans nous dire ce qui a été dit, il va de soi que vous devez déclarer à la Chambre que cette partie a fait l'objet de vos préoccupations et de vos conversations. (*Très bien ! très bien !*)

M. le président du conseil. J'ai dit que je serais sincère, je l'ai été. Je n'ai pas parlé de la Russie pour une bonne raison, c'est que nous n'en avons pas parlé. Je vais vous dire pourquoi: c'est que nous en avions parlé auparavant. (*Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. Louis Barthou. Comme nous sommes partis depuis, nous ne le savions pas.

M. le président du conseil. Nous en avions parlé auparavant, mais nous avons fait des allusions aux décisions que nous avions prises et, si vous voulez que je vous indique les deux principales de ces décisions, je le ferai avec grand plaisir. (*Parlez ! parlez !*)

Non seulement nous ne ferons pas la paix, mais nous ne transigerons pas avec le gouvernement des soviets. (*Applaudissements vifs et prolongés au centre, à droite et à gauche.*)

M. Marcel Cachin. Oui, si vous le voulez bien.

M. le président. M. le président du conseil propose de discuter immédiatement l'interpellation. L'auteur de l'interpellation accepte.

Il n'y a pas d'opposition à la discussion immédiate ?...

Elle est ordonnée.

La parole est à M. Cachin pour développer son interpellation.

M. Marcel Cachin. Vous revenez de Londres, monsieur le président du conseil. Il vient de se produire, au point de vue de la politique extérieure de notre pays, des événements d'une portée immense. Le traité de garantie est remis en question. L'ensemble du traité de paix lui-même semble, à l'heure présente, attaqué en ses pièces maîtresses.

Je demande à M. le président du conseil s'il ne juge pas nécessaire de calmer les inquiétudes de ce pays et de lui apporter, comme l'ont fait MM. Lloyd George et Nitti, dans les Chambres anglaise et italienne, certains apaisements qu'il attend. Je lui demande, en outre, si sur certains problèmes d'ordre intérieur, qui angoissent également l'opinion, sur la question du pain, par exemple, sur la question de la cherté de la vie, il ne juge pas bon, il n'éprouve pas le besoin de calmer, encore là, les inquiétudes de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Messieurs, je vais tâcher de répondre, aussi simplement et aussi clairement qu'il me sera possible de le faire, aux diverses questions de l'honorable M. Cachin.

Lorsque j'ai lu la lettre par laquelle il m'avisait de son intention de déposer une demande d'interpellation sur la politique générale, j'avoue que j'étais disposé à monter à cette tribune et à dire simplement que, bien entendu, j'étais à la disposition de la Chambre, mais qu'il me semblait que la grande interpellation sur la politique générale avait été résolue par les élections. (*Applaudissements.*)

La politique générale du Gouvernement, qui vient de passer deux ans au pouvoir et qui n'a plus que quelques semaines à attendre pour que sa mission soit finie, était connue : elle a été expliquée à Strasbourg. L'exposé ne s'adressait pas à la Chambre, il s'adressait à la France tout entière, et vous êtes témoins que la France a répondu. (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui, M. Cachin pose la question d'une façon différente et je considère qu'il est absolument dans son droit en réclamant ce que je peux donner d'explications sur la conférence qui a eu lieu récemment à Londres.

Il semble que, lorsqu'un de nous se déplace, soit M. Lloyd George pour venir à Paris, soit moi-même pour aller à Londres, il doive nécessairement se produire des événements extraordinaires. Ces événements se déroulent lentement, je le reconnais, mais enfin ce sont les conséquences de l'armistice et du traité de paix qui ne font que se développer.

Personne ici ne peut croire qu'après l'effrayante révolution qui est le résultat fatal de la guerre, les choses, du jour au lendemain, vont reprendre leur cours normal, sans que quelques secousses viennent troubler l'ordre politique et l'équilibre que nous cherchons à établir. (*Très bien ! très bien !*)

M. Cachin me fait observer très justement que M. Lloyd George s'est expliqué à la Chambre des communes à cet égard.

Elles n'ont pas été très abondantes, les explications de M. Lloyd George ; car il a pris soin de dire, comme je vais le dire moi-même aujourd'hui : « Sur toute la partie des discussions qui ont été engagées et qui ne sont pas terminées, je n'ai rien à dire. »

Ce sont ses propres paroles.

Il a ajouté qu'expliquer les phrases différentes des discussions, ce serait en rendre la conclusion impossible, et que rien au monde — je crois me rappeler que c'est son expression — ne lui ferait, dans cette partie de la discussion, commettre des imprudences.

Un point sur lequel je tiens beaucoup à répondre à M. Cachin, c'est celui où il a dit que le traité de paix semblait être remis en question, que les garanties qui avaient été promises paraissaient ne pas devoir être données et qu'il en résultait de grandes inquiétudes dans le pays.

Je ne sais s'il y a de grandes inquiétudes dans le pays, mais je suis bien sûr que le pays, et je suis d'accord sur ce point avec M. Cachin, suit avec la plus grande attention ce débat. Il ne peut pas en être autrement.

Vous avez parlé des garanties. M. Lloyd George en a aussi parlé. Il me sera bien permis de dire que je n'en parlerai pas. Je vais vous dire pourquoi.

J'ai dit que je ne parlerai pas des garanties militaires et je n'en peux pas parler. M. Lloyd George, à vrai dire, n'a pas traité la question de fond. Il n'en a pas dit un mot et il a expliqué lui-même qu'il pourrait être extrêmement dangereux d'en parler, à une heure où une parole imprudente pourrait émouvoir l'opinion publique en Amérique et amener des résultats contraires à ceux espérés.

Cette garantie militaire, je l'ai dit à cette tribune, je ne l'ai pas demandée. Elle m'a été offerte au nom de la France par M. Lloyd George d'abord, puis par M. Wilson. Je l'ai acceptée dans des conditions que vous connaissez et qui ont été débattues ici. Je ne vois pas qu'elle soit remise en question, car même il m'a semblé que si le traité lui-même, particulièrement dans ses clauses qui ont trait à la Société des nations, était soumis au débat, en Amérique, il y avait un accord presque unanime à dire que pour ce qui était de la garantie militaire, jusqu'à présent aucune objection sérieuse n'avait été formulée contre elle.

Je ne voudrais pas en dire davantage aujourd'hui. Je ne peux pas m'expliquer sur cette phase des négociations. L'explication viendra à son heure. Si la question devait être posée un jour entre l'Angleterre, la France et l'Amérique, eh bien ! à cet égard, je ne verrai aucune difficulté de reprendre les phases du débat qui s'est produit ici entre M. Lloyd George, M. Wilson et moi-même. De cela je ne dirai donc rien.

Je dirai simplement, parce que c'est la vérité, que je suis allé à Londres, particulièrement invité par M. Lloyd George, pour traiter de la question d'Orient. C'est une question qui a été soulevée entre nous à plusieurs reprises et sur laquelle il paraissait qu'il fût impossible de nous entendre. Aujourd'hui, c'est le contraire. L'entente paraît devoir se faire, je ne veux pas dire aisément, mais elle paraît devoir se faire dans des conditions que je juge, pour moi, et que vous jugerez, j'en suis certain, satisfaisantes.

Les bases d'un premier accord ont été établies. Lord Curzon et M. Berthelot ont été chargés de développer les différents points qui avaient été adoptés comme étant le fondement de notre entente. M. Berthelot est en ce moment-ci à Londres ; il doit revenir demain.

Ce que je peux dire, c'est que les points principaux sur lesquels il avait paru que

nous aurions les plus grandes difficultés à nous entendre n'ont produit entre nous, quand la discussion définitive en est venue, que des expressions d'entente et d'accord.

Je dois dire que j'ai trouvé en Angleterre une atmosphère aussi amicale pour la France qu'il est possible de la désirer. (*Vifs applaudissements.*) M. Lloyd George, le premier, m'a dit : Nos deux pays doivent se tenir plus proches l'un de l'autre que jamais. (*Vifs applaudissements.*) Et je ne crois pas manquer aux convenances en disant qu'un personnage plus haut placé que M. Lloyd George me l'a textuellement répété. (*Applaudissements.*)

M. Lloyd George m'a dit encore : Si nous nous entendons, il n'y a plus de guerre possible en Europe. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Je lui ai répondu : Sur ce point vous pouvez, en tout cas, et quoi qu'il arrive, compter non seulement sur moi, qui ne suis ici qu'un homme de passage, mais sur la France elle-même, tout entière. (*Vifs applaudissements répétés.*) Les sentiments que vous m'exprimez sont réciproques. Nous ne saurions oublier ce que vous avez fait durant la guerre. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Voilà ce que j'ai rapporté de Londres.

Pour tout dire, nous avons abordé les questions financières, et, pour ma part, je n'ai pas cru devoir attendre plus longtemps pour soumettre à la discussion certains engagements que j'avais pris ici et qui m'avaient été proposés par la Chambre, par la voie de l'ordre du jour. Je vous demande la permission de ne pas en dire davantage, parce que ces questions n'ont été traitées encore qu'incomplètement.

Mais je puis vous dire que, si certains désaccords n'ont pas cessé de se produire, il n'en est pas moins vrai qu'assurément nous sommes peut-être, même sérieusement, plus près de nous entendre que nous l'avons été jusqu'ici.

Nous avons encore — puisque vous m'invitez à faire le compte rendu, je désire le faire aussi complet que possible — nous avons encore traité de la question de l'Italie.

La question de l'Italie est une des plus angoissantes. Vous savez que la grande difficulté vient de ce que le gouvernement italien, à Londres, s'était engagé à donner Fiume à la Croatie — ceci est écrit et signé par le gouvernement italien — et que, lorsque nous nous sommes trouvés mis en demeure de résoudre la question, nous avons vu des Italiens qui nous demandaient de manquer à nos engagements et des Serbes, des Yougo-Slaves, des hommes de la première heure, qui ont combattu avec une énergie qui fait l'admiration du monde entier. (*Applaudissements*), qui nous demandaient de tenir notre parole.

Pour tenir notre parole, il ne fallait pas que les Italiens nous demandassent d'y manquer. Je ne dis cela à titre de reproche pour personne.

L'opinion publique italienne s'est échauffée sur Fiume. Ce qui s'est passé, ce n'est pas mon affaire. Je ne veux pas en parler. Il est meilleur, en ce moment-ci, de l'ignorer.

Avant d'aller à Londres sur la proposition de l'Angleterre, le représentant de l'Amérique, M. Polk, dont je regrette beaucoup le départ, sir Eyre Crowe, le représentant de l'Angleterre, et moi-même, nous avions rédigé une note d'un commun accord — j'en avais officieusement averti le ministre italien — note dans laquelle nous exposions le point de vue du président Wilson et le point de vue des Italiens pour les mettre face à face et opposer chaque argument à chaque argument.

Cette note a été rédigée avec une grande

M. Alexandre Varenne. Alors, nous sommes en guerre ! (*Interruptions.*)

M. le président du conseil. Je vais achever de répondre à M. Barthou, si vous voulez bien m'écouter.

Il y a d'abord là une question de fait, et une question de principe. La question de fait est que nous considérons le gouvernement des soviets comme le plus atroce, le plus barbare qui ait jamais dévasté aucun territoire du monde connu. (*Vifs applaudissements répétés.*)

La question de principe, c'est que, dans le monde moderne, il était entendu jusqu'ici que les gouvernements se conduisaient tantôt par le despotisme d'un seul soutenu d'une oligarchie, tantôt par le régime des libertés. Il arrive maintenant qu'après la dictature d'un seul, on nous propose un mode de gouvernement nouveau, qui est la dictature de comités qui se nomment eux-mêmes. C'est ce qu'on appelle la dictature du peuple !

Cela, c'est un principe que, je crois pouvoir le dire ici, non seulement nous-mêmes mais aucune Chambre française n'accepteront jamais. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Alexandre-Blanc. Vous avez acclamé le tsar !

M. le président du conseil. Je n'ai pas acclamé le tsar, je l'ai même, la plume à la main, combattu quelquefois assez vivement. (*Très bien ! très bien !*)

Pendant de longues années, la Russie a subi un régime terrible, le régime tsarien. Elle nous avait promis concours, et elle nous a abandonnés au milieu de la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

M. Marcel Cachin. Le tsarisme !

M. le président du conseil. Je me souviens qu'un jour, à cette tribune, après le Chemin-des-Dames, je suis intervenu et j'ai dit : « La Russie nous a abandonnés, les troupes qui combattaient là-bas sont revenues sur nous. Si vous pensez que nous puissions subir ce supplément d'effort sans plier, vous vous trompez. » La Russie a fait la paix séparée et c'est nous qui en avons subi les conséquences. (*Applaudissements.*)

Je ne veux rien dire de plus, mais puisque l'on m'a demandé de m'expliquer — je suis loin de m'en plaindre, M. Barthou le sait bien — permettez-moi d'achever les quelques observations que j'ai à vous présenter.

Vous savez ce qu'ont été la paix de Brest-Litovsk et la paix de Bucarest. Nous avons pu rompre la paix de Bucarest. Nous avons été impuissants contre ceux qui avaient fait la paix de Brest-Litovsk.

L'Angleterre et la France, l'Angleterre surtout, ont fait d'énormes dépenses pour réagir contre le mouvement bolcheviste, espérant qu'il se formerait dans ce pays des noyaux d'hommes résolus à défendre leur patrie et leur liberté.

Cela s'est produit dans des circonstances sur lesquelles je n'ai pas à m'expliquer ici et que vous connaissez tous.

Nous ne pouvons continuer ces dépenses indéfiniment. Quelques-uns penseront peut-être que nous le devrions. Je ne suis pas de ceux-là. (*Mouvements divers.*)

Je dis le fort et le faible. Je n'essaie pas de rien dissimuler. (*Très bien ! très bien !*) D'abord pourquoi le ferais-je ?

Tant que la Russie sera dans l'état anarchique où nous la voyons, il n'y aura pas de paix assurée en Europe. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) C'est impossible.

Il n'est pas douteux, pour ne citer qu'un point de cet immense événement, que l'Allemagne sera conduite tôt ou tard, si elle

ne l'est déjà, à chercher, par des procédés plus ou moins subreptices, à coloniser tout ou partie de la Russie.

Lorsque cette question nous a été soumise, nous sommes tombés d'accord sur ce que j'ai appelé la politique de l'encerclement par le fil de fer barbelé.

Nous voulons mettre autour du bolchevisme un réseau de fils de fer barbelés qui l'empêche de se ruer sur l'Europe civilisée. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Un membre à l'extrême gauche. C'est le blocus criminel. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le président. Veuillez écouter, je vous prie; cela en vaut la peine, j'imagine. (*Applaudissements.*)

M. le président du conseil. Vous reconnaîtrez que je n'ai pas cherché cette discussion et que rien n'était plus naturel que la question posée par M. Barthou.

M. Louis Barthou. Vous y répondez très nettement et très franchement.

M. le président du conseil. Je cherche simplement à faire un exposé des faits. (*Très bien ! très bien !*)

Il est très difficile, il a été surtout, plus qu'il ne le sera, très difficile d'associer le Parlement à l'œuvre inaugurale du grand monument de la paix, mais dès que la paix sera enfin signée — j'ai lieu d'espérer qu'on n'attendra peut-être pas très longtemps — il faut de plus en plus que les communications soient fréquentes à ce sujet entre les parlements et les gouvernements. (*Vifs applaudissements.*) Je n'ai pas pu entrer tout à l'heure, la Chambre ne l'a pas demandé, et probablement le député qui m'a interrogé à ce sujet comprend très bien que je ne peux le suivre dans l'examen de la question de Constantinople. Mais sur la paix, il y aura beaucoup de choses à dire et il faudra que la Chambre prenne ses responsabilités en suivant pas à pas, d'accord avec le Gouvernement, le développement de toutes les parties de l'exécution du traité. (*Applaudissements.*)

Là-dessus je suis bien sûr que vous ne trouverez que des gouvernements disposés à vous ouvrir l'accès de toutes les conventions, de toutes les conversations qui ont eu lieu, qu'on n'a pas pu faire connaître au temps où elles se tenaient parce qu'elles engageaient un avenir très prochain et qu'elles pouvaient avoir des répercussions fâcheuses. Mais le nombre de ces questions va diminuant.

Tout au moins sur la Russie, est-il facile de montrer quelle politique nous voulons suivre.

Nous avons dépensé des milliards. Sont-ils dépensés en pure perte ? Je n'en sais rien. Il faudra attendre plusieurs années avant de le savoir. Nous ne sommes pas maîtres des événements. Nous avons résisté des mois de notre mieux, nous avons perdu plus d'hommes qu'aucune autre nation combattante; nous avons dépensé des sommes que, personne, il y a quelques années, n'aurait pu envisager. Nous ne pouvions pas nous lancer dans une nouvelle aventure. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a un fossé rempli de sang entre les prétendus dictateurs au nom du peuple et la République française. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nous avons dit que nous y mettions un réseau de fils de fer barbelés. Il y a des endroits où le réseau de fils de fer devra être surveillé pour empêcher l'Allemagne de passer. Il y a des peuples comme les Polonais, dont je parlais tout à l'heure, qui combattent contre les soviets, qui résistent, qui

se trouvent à l'avant-garde de la civilisation. Eh bien ! nous avons décidé — les choses sont tellement mêlées dans ma mémoire, et je prie M. Barthou de m'en excuser, que je ne sais pas si c'est à Londres ou si c'est ici, avant notre départ, je crois plutôt que c'est à Londres — nous avons décidé que nous serions l'allié de tout peuple qui serait attaqué par les bolchevistes. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'ai parlé des Polonais, de l'aide éventuelle qui nous viendrait certainement de leur part, le cas échéant. Eh bien, ils se battent, à l'heure actuelle, contre les bolchevistes; et s'ils ne suffisaient pas à la besogne — mais ils y suffiront — l'aide que nous pourrions leur donner sous diverses formes et que nous leur donnons actuellement, sous forme particulièrement de fournitures militaires et d'effets d'habillement, cette aide sera continuée. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. André Berthon. Alors, c'est la guerre ?

M. le président. Vous n'avez pas la parole en ce moment.

M. André Berthon. Je pose une question à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Il y a une armée polonaise dont la plus grande partie a été organisée et instruite par des officiers français, et qui réclame à cette heure à peu près trois fois autant d'officiers que nous lui en avons envoyé, ce qui, je pense, fait honneur aux résultats obtenus par nos compatriotes. Cette armée polonaise doit être composée aujourd'hui de 450,000 à 500,000 hommes.

Si vous regardez sur la carte l'endroit géographique où est placée cette force militaire, vous penserez que la situation est intéressante à tous les points de vue.

Il y a une armée tchéco-slovaque qui, déjà, représente à peu près 150,000 hommes bien équipés, bien armés et capables de soutenir tous les travaux de la guerre.

Voilà encore avec quoi il faut compter.

Puis je compte sur beaucoup d'autres éléments encore. Je compte sur la Roumanie. (*Applaudissements.*) Nous avons eu des difficultés avec la Roumanie. On l'a beaucoup soutenue contre nous dans la presse. Malheureusement, cela l'encourageait à résister à propos de questions sur lesquelles il serait peu séant de m'étendre ici, mais pour le règlement desquelles elle aurait dû nous faire confiance.

Elle a fini par nous faire confiance. Elle a accepté les textes que nous avons amendés. Maintenant nous marchons en plein accord. (*Applaudissements.*)

J'espère bien que non seulement nous marcherons en plein accord, mais que nous continuerons à marcher la main dans la main. (*Vifs applaudissements.*)

Il y a les Yougo-Slaves. Je reviens ainsi, pour répondre à la question de M. Barthou, à mon point de départ.

Si l'hostilité devait être maintenue entre l'Italie et la Yougo-Slavie, si un brandon de discorde devait prendre feu quelque jour, personne ne saurait où cela conduirait l'Europe.

Nous devons donc expliquer à l'Italie qu'il faut que la base de sa politique soit une entente confiante avec les Serbes.

Nous avons trouvé quelques résistances — le dirai-je ? des deux côtés — mais nous avons fini par les vaincre (*Vifs applaudissements*), ou plutôt le spectacle des difficultés a probablement suffi à convaincre tout le monde, sans nos arguments; mais ce que je peux dire ici sans indiscrétion, c'est que M. Nitti, qui certainement a eu le grand mérite, dans les circonstances actuelles, de prendre des responsabilités

qui avaient paru quelquefois un peu lourdes à certains de ses prédécesseurs, M. Nitti a récemment déclaré à un Français, dont la fonction était de nous le répéter, qu'il était absolument décidé à faire tous ses efforts pour s'entendre avec les Serbes. (*Applaudissements.*)

Le jour où cette dernière difficulté sera arrangée, je peux dire que nous pourrions commencer à respirer. (*Applaudissements.*)

Messieurs, non seulement j'ai répondu à l'honorable M. Cachin, puisque j'ai exposé ce qui a été dit à Londres, mais il voit que j'ai ajouté d'autres explications sur ce qu'on avait dit précédemment.

J'aurais fini si je n'étais obligé de dire à M. Cachin que je comprends très bien la question qu'il m'a adressée sur le pain cher et sur la crise économique. C'est trop naturel, mais voyez donc !

Il y a quatorze interpellations : les transports — il faut parler des transports ; il faut même faire autre chose que d'en parler. (*Applaudissements.*)...

M. Henri Laudier. Il faut les activer.

M. le président du conseil. ...les régions dévastées, le problème économique, le problème financier, les propositions qui ont été déposées à la commission des crédits, qui vont venir en discussion à cette tribune. Vous avez là, messieurs, comme don de joyeux avènement, une tâche comme aucune Assemblée n'en aborda jamais dans le monde.

Eh bien ! il faut de l'ordre et de la méthode. (*Applaudissements.*)

Il n'y a qu'une manière de faire vite, c'est de ne dire que les paroles nécessaires. (*Applaudissements.*) et de systématiser, de « méthodiser », pourrais-je dire, toutes les manifestations d'énergie.

C'est la raison d'être de la Chambre. Vous venez de tous les départements de ce pays. Vous venez après une Chambre dont je ne dirai point de mal, je m'en garderai bien, qui a soutenu le lourd poids de la guerre dans des conditions quelquefois beaucoup plus difficiles que le public ne peut l'imaginer. (*Applaudissements.*) Je n'ai pas toujours été d'accord avec elle, il s'en faut de beaucoup, mais c'est une raison pour moi de lui rendre le témoignage qui lui est dû. (*Applaudissements.*) Vous arrivez pour faire la paix. Eh bien ! où en sommes-nous ?

Nous voici le 23 décembre. M. le ministre des finances vous apporte des demandes de crédits suivies probablement d'une proposition d'ordre financier qui sera soumise à vos débats. Deux ou trois autres questions d'extrême urgence vous seront également posées que vous aurez à résoudre avant le 31 décembre.

Nous sommes depuis deux ans au pouvoir. Vous me permettrez bien de vous dire que, lorsque je suis arrivé ici, certains m'ont donné l'exclusive en alléguant que j'étais un danger pour la défense nationale. (*Sourires.*) Mon ambition serait de vous donner un démenti par les faits, de vous montrer que je n'ai pas été un danger pour la défense nationale et que je ne suis pas davantage un danger pour ceux que vous avez dénommés la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Et puis tout cela m'importe peu. Je n'ai pas de grande politique générale à exposer.

Nous avons encore environ trois semaines à vivre. Aussitôt le dernier cycle des élections accompli, nous remettrons nos pouvoirs entre les mains du Président de la République et ce ne sera pas une démission d'apparence, pour faire suivre la sortie d'une rentrée, ce sera une démission définitive.

Que pouvez-vous demander jusque-là ? De permettre à ce que j'appelais ce long cycle électoral de s'achever, grâce auquel

le pays doit parler librement, prendre ses responsabilités, comme ici vous allez être appelés à prendre les vôtres.

Laissez-moi vous le dire, nous ne nous faisons pas d'illusions sur nous-mêmes. Nous ne croyons pas que nous avons accompli des miracles, mais nous croyons fermement que le peuple français en a accompli. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, à travers les fautes que nous avons pu commettre et que l'opposition ne manquera pas de nous reprocher tôt ou tard — elle a déjà commencé et je ne m'en plains pas, c'est son rôle.

M. Pressemane. Vous lui avez donné de bonnes leçons.

M. Géo-Gérald. Oui, mais il a toujours été un patriote ardent.

M. le président du conseil. Je n'ai pas entendu l'interruption.

M. le président. Notre collègue dit que vous avez donné de bonnes leçons aux opposants, quand vous en étiez. (*Sourires.*)

M. le président du conseil. J'ai fait comme au pouvoir, de mon mieux sans rien épargner de moi-même. (*Très bien ! très bien ! et rires.*)

Alors, qu'avons-nous à nous dire les uns aux autres, en ce moment ? Nous avons à achever la tâche très limitée qu'il nous reste à accomplir ; nous avons à l'accomplir honorablement, d'une façon qui soit digne de notre pays. Je pense, vraiment, que, pour trois semaines, vous pouvez nous faire confiance à cet égard. (*Très bien ! très bien !*)

De la politique générale, il ne peut pas en être question. Je crois que M. Cachin le reconnaît lui-même. Il y a des questions particulières qu'on peut résoudre, sur lesquelles il faut travailler immédiatement, par exemple, la question des transports, dont on a parlé tout à l'heure. (*Très bien ! très bien !*)

Il y a d'autres sujets. Il faut les aborder ; ce sont des sujets limités qui n'engagent pas la politique générale, car la politique générale, je ne sais pas bien ce que c'est (*On rit*), ni moi, ni personne. Il y a toujours des principes de conduite générale auxquels tout le monde prétend se rattacher et dont on se réclame. Mais quand on y regarde de près, on voit que ce rattachement a lieu par un fil extrêmement ténu qui, souvent, se casse ou est coupé. (*On rit.*) Par conséquent, laissons toutes ces questions de côté. (*Applaudissements.*) Pour cette interpellation, il n'y a pas de place, monsieur Cachin. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je donne mon opinion. Je déclare, comme chef du Gouvernement, que nous sommes aux ordres de la Chambre ; mais il m'est bien permis de donner mon avis. (*Très bien ! très bien !*)

Messieurs, j'ai fini. Je vous demande pardon d'avoir parlé beaucoup trop longtemps. (*Non ! non !*) J'étais déjà dans le couloir du vestiaire, prêt à m'en aller, lorsqu'on est venu me dire que M. Cachin désirait me poser cette question. Ce n'est donc pas un discours préparé que je vous ai apporté. Mais on n'éprouve pas de difficulté à s'expliquer sur les questions qui vous sont posées lorsqu'on a travaillé simplement et loyalement avec le regret de ne pas pouvoir faire que ce travail s'effectue au grand jour, parce qu'alors beaucoup de méfiances auraient disparu et surtout des accords auxquels j'aurais tenu n'auraient pas été rompus. (*Très bien ! très bien !*)

En deux mots, nous nous sommes efforcés, comme vous tous, de faire notre devoir envers la France, et de cela, mes collègues et moi, à quelque parti que nous appartenions, nous avons le droit d'être fiers. Pour

ma part, je le suis. (*Vifs applaudissements répétés à gauche, au centre et à droite. — MM. les députés, siégeant sur ces bancs, se lèvent et acclament M. le président du conseil.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Cachin.

M. Marcel Cachin. Je demande à la Chambre la permission de répondre très brièvement à l'exposé de la politique extérieure que vient de lui faire M. le président du conseil. Qu'elle veuille bien se rassurer, mon intervention sera d'une extrême brièveté.

Je sens comme vous, mes chers collègues, que l'heure n'est pas, comme le disait très bien M. Clemenceau, à des interpellations très vastes ; je me félicite, cependant, que, sous ce titre, il ait bien voulu apporter ici certaines explications. J'eusse voulu, cependant, obtenir des précisions plus grandes ; qu'il me soit permis de dire ici simplement lesquelles et aussi quelles réserves je fais aux affirmations très catégoriques de M. le président du conseil.

M. Clemenceau revient de Londres. Il y a causé des questions d'Orient, qui sont en ce moment fort importantes. J'aurais voulu savoir non point quelles étaient les discussions entre MM. Lloyd George et Clemenceau, mais quelles sont les idées défendues au nom du pays par M. Clemenceau : Syrie, Egypte, Turquie, Constantinople, Dardanelles, Arménie, questions d'où peut sortir demain la guerre à nouveau ; d'où peuvent naître des conflits locaux, des conflits généralisés si on n'apporte à ces problèmes des solutions claires et justes. J'ai peur que les solutions qu'on apporte là-bas à cette heure ne correspondent pas toujours à ce qui, pour nous, est la justice, c'est-à-dire au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; ce respect de l'indépendance nationale de chaque peuple est présentement du point de vue international, la véritable justice. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je ne crois pas que nous nous apprétions en Orient, ni les alliés, ni nous — laissez-moi vous le dire franchement — à établir une paix solide. Que voulons-nous en Syrie ? Quelles sont nos ambitions en Cilicie ? Qu'est allé faire là-bas le général Gouraud ? Préparons-nous de près ou de loin une expédition militaire ? Toutes questions capitales à mes yeux, et sur lesquelles je voudrais, le plus tôt possible, les plus nettes explications.

Constantinople, les Dardanelles ! Je voyais, l'autre jour, dans un journal français, une question décisive au sujet des Dardanelles : Est-ce que, déjà, tel des alliés n'y est pas installé ?

M. le président du conseil. Je vous réponds clairement : non.

M. Marcel Cachin. J'enregistre avec satisfaction, monsieur le président du conseil, votre réponse.

Et à Constantinople ?

M. le président du conseil. Non.

M. Marcel Cachin. N'y a-t-il pas non plus une installation provisoire qui pourrait devenir définitive ?

M. le président du conseil. Non.

M. Marcel Cachin. J'enregistre également votre deuxième réponse, monsieur le président du conseil.

Je voudrais, en même temps, qu'il fût bien entendu que l'entente ne songe en aucune façon à dépecer la Turquie ; ce serait là une atteinte au principe de libre disposition des peuples ; on préparerait pour demain les pires conflits, qui risqueraient de s'aggraver rapidement et de s'é-

tendre à l'Europe elle-même. (*Très bien très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. le président du conseil me permettra, comme lui-même, de parler un peu à bâtons rompus.

Il nous a dit : « Je viens de voir M. Lloyd George; il m'a dit : « Si nous pouvions faire entre nous une alliance solide, la paix serait définitive dans le monde. » Je suis obligé, monsieur le président du conseil, de vous dire, au nom de mes amis, quelles expressions réservées nous faisons sur cette affirmation.

Si nous avions le loisir d'examiner les deux politiques qui se sont affrontées dans le monde depuis quatorze mois, nous verrions que l'une d'elles, celle du président Wilson, qui a été acclamée ici par vous tous, messieurs, dont l'exposé a été agréé par notre Gouvernement, signataire de ses quatorze propositions, nous verrions que cette politique internationale, qui nous semblait être la plus sûre et la garantie la plus parfaite de la paix internationale, est aujourd'hui totalement abandonnée...

M. le président du conseil. Monsieur Cachin, je sais que vous êtes un bon patriote; je vous en prie, ne traitez pas cette question. Vos paroles auraient des répercussions que vous ne désirez pas plus que je ne le désire moi-même. Cela ne nous gêne pas, nous, mais vos paroles pourront être interprétées, commentées et serviront des gens qui sont très éloignés d'avoir vos desseins. (*Applaudissements.*)

Vous comprenez dans quel sentiment je vous parle.

M. Marcel Cachin. Parfaitement.

Je serais très fâché que mes paroles pussent avoir les répercussions qu'indique M. Clemenceau; mais je suis bien obligé tout de même de constater les faits qui nous enveloppent à cette heure. (*Exclamations au centre et à droite.*)

Monsieur Mandel, je ne vous ai pas demandé l'autorisation de parler ici.

M. Combrouze. Notre collègue n'a pas été le seul à protester.

M. Mandel. Je ne songe pas, monsieur Cachin, à vous empêcher de parler. Je suis trop respectueux de la liberté de la tribune.

M. Marcel Cachin. Je regrette très profondément qu'à la politique wilsonienne se substitue de plus en plus une politique d'alliances. C'était celle de tous les peuples avant la guerre. Vous avez vu les résultats auxquels elle a abouti; il est à redouter que, demain, elle ne mène à des résultats identiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Galli. Elle nous a sauvés.

M. Marcel Cachin. Deux mots sur les appréciations apportées à cette tribune sur la Russie par M. le président du conseil. Qu'il me permette de lui dire qu'à l'heure présente il m'apparaît comme très grave, comme il m'apparaissait hier comme très grave — nous avons pris la liberté de le lui dire à plusieurs reprises — de nous mêler aux affaires intérieures de la Russie, qui ne nous regardent à aucun degré.

Nous avons commencé par envoyer en Russie des expéditions militaires. Nous y avons renoncé. Nous avons, ensuite, envoyé de larges subventions à des hommes que je ne veux pas qualifier ici, mais dont la politique, à l'heure actuelle, chacun en a le sentiment désormais, a entièrement fait faillite.

L'Angleterre, nous dit M. Clemenceau, leur a donné beaucoup plus de milliards que nous.

Nous aussi, nous avons participé à cet

envoi de milliards. Le pays les regrette amèrement. Ils furent inutiles, et il a été funeste à notre politique générale que nous persévérions en Russie contre le gouvernement de fait qui y est installé depuis deux ans. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce gouvernement, M. Clemenceau nous affirme aujourd'hui qu'il ne le combattra plus directement. Il dressera contre lui l'armée polonaise, l'armée tchéco-slovaque, l'armée roumaine. C'est bien là, je crois, le sens des affirmations de M. Clemenceau. Nous ne participerons plus directement à la guerre contre la Russie révolutionnaire. Vous établirons là-bas ce qu'il a appelé autrefois le « cordon sanitaire ». Nous mettrons autour de la Russie soviétique ce qu'il appelle aujourd'hui des fils de fer barbelés.

Nous ne nous associerons jamais, quant à nous, à cette politique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Nous la combattons de toutes nos forces. Le gouvernement de fait de la Russie, je ne veux point le juger ici... (*Exclamations à droite.*)

Un membre du centre. Et pour cause !

M. Marcel Cachin... car je n'aime point condamner les gens sans les entendre. (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Daniélou. Cependant les faits les condamnent.

M. Marcel Cachin. Je dis simplement que nous avons le devoir d'entendre les gouvernants soviétistes lorsqu'ils nous proposent la paix. Or, ils nous l'ont offerte à plusieurs reprises. Il y a eu, l'année dernière, des offres fermes faites en Angleterre, renouvelées, par le Gouvernement présent sur ces bancs, de façon moins claire. On nous disait qu'on était à la veille d'entamer des négociations avec tous les gouvernements de fait établis en Russie.

C'était l'affaire de Prinkipo; on y a malheureusement renoncé. Laissez-moi vous dire, à mon estimation, qu'on eut le plus grand tort. Ces jours-ci, l'Angleterre a esquissé à nouveau cette politique. Je crains qu'elle n'ait pas persévéré dans cette voie que j'estime nécessaire, sous l'inspiration du cabinet français.

En Italie, sous la suggestion de la Chambre dans sa majorité, le gouvernement a décidé de reconnaître la république russe. Laissez-moi vous dire que c'est dans cette voie-là que nous serions heureux de voir entrer notre Gouvernement; il n'en est pas d'autre pour des républicains et des partisans de la paix générale.

Voilà deux ans que vous combattez la Russie par tous les moyens. Ce qui s'y passe ne vous plaît pas. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

Plusieurs membres à droite et au centre. Non! Non!

M. Marcel Cachin. Ce qui se passait dans notre pays en 1792 ne plaisait pas non plus aux réactionnaires coalisés contre notre Révolution. (*Intrusions au centre et à droite.*)

M. Henri Galli. Cela n'a aucun rapport.

M. Jean Erlich. C'est une injure que vous faites à la Révolution française.

M. Henri Galli. Il n'y a rien de commun entre la France de 1792 et la Russie soviétiste d'aujourd'hui. A cette époque, la France proclamait et respectait la souveraineté nationale. (*Très bien! très bien!*)

M. Marcel Cachin... nous vous demandons de laisser en paix la Russie telle qu'elle est. (*Interruptions.*)

Vous aviez vis-à-vis d'elle, au point de vue français, un devoir, c'était de lui demander la reconnaissance des avances que

nos nationaux lui avaient jadis consenties (*Très bien! très bien!*)

Il a été entendu, à plusieurs reprises, que le gouvernement soviétiste actuel ne refusait pas d'aborder ces négociations. Cette question une fois réglée, nous n'avons pas le droit de juger avec nos idées d'Occidentaux et avec notre tempérament national, ce qui se produit en Russie. Surtout n'avons-nous pas le droit d'imposer par la force à une nation aussi différente de la nôtre nos conceptions politiques ou sociales.

Vous avez, messieurs, supporté longtemps, une alliance avec une Russie qui n'avait pas non plus vos sympathies. En ce moment vous avez le même devoir strict vis-à-vis de la Russie nouvelle.

A droite. Les soviets, ce n'est pas la Russie!

M. Marcel Cachin. Laissez-moi vous dire que probablement vous n'avez pas fait de l'idée des soviets une étude bien approfondie.

J'ajoute, sans amertume, que la forme parlementaire, telle que nous l'appliquons dans notre pays, ne me paraît pas tellement définitive, tellement parfaite et achevée qu'il ne puisse pas y avoir une autre représentation populaire à un autre moment de l'histoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dès lors, messieurs, il est prudent de s'abstenir de condamner préalablement, sans une étude sérieuse et approfondie, les gouvernements qui tentent des nouvelles méthodes. (*Interruptions au centre et à droite.*)

Un membre à droite. Voulez-vous définir ce qu'est un soviét!

M. Marcel Cachin. Il m'a paru nécessaire d'obtenir quelques explications du Gouvernement; il m'a paru nécessaire aussi de venir ici faire quelques réserves.

J'entends bien que c'est un débat que nous reprendrons à son heure; j'entends bien qu'il faudra qu'il ait, un jour prochain, une très grande ampleur.

Je vous remercie de m'avoir permis aujourd'hui, au moment où la situation était pour les uns et pour les autres un peu difficile, d'apporter ici certaines précisions qui me semblaient s'imposer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je suis saisi d'un ordre du jour, signé de MM. Jovelet, Combrouze, Emile Ternois, Andrieux, Maurice Sibille et Paul Dubois, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Il y a une demande de scrutin...

Sur divers bancs. Votons à mains levées!

M. le président. Maintient-on la demande de scrutin?

M. Combrouze. Oui, monsieur le président.

M. le président du conseil. Nous insistons pour le scrutin.

M. le président. La demande de scrutin est maintenue.

Je reçois un autre ordre du jour, signé de MM. Léon Blum et Marcel Cachin ainsi conçu :

« La Chambre, regrettant, d'une part, que les déclarations du président du conseil ne soient pas de nature à éclairer et à rassurer l'opinion sur l'exécution du pacte de garantie; d'autre part, qu'elles consacrent l'état de guerre engagé contre la république russe, contrairement à la Constitution et en violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, passe à l'ordre du jour. »

Je mets aux voix le premier ordre du jour, signé de M. Combrouze, et ses collègues, accepté par le Gouvernement, pour lequel la priorité a été demandée.

La demande de scrutin est signée de MM. Bokanowski, Lavoigne, Despax, Paul Bignon, Anglès, Deyris, Dianielou, Petitjean, Mare Sangnier, Auguste Girard, Defos du Rau, Lorin, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici, le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	529
Majorité absolue.....	265
Pour l'adoption.....	458
Contre.....	71

La Chambre des députés a adopté.

10. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances sur l'ordre du jour.

M. Klotz, *ministre des finances*. J'ai annoncé à la Chambre, au début de cette séance, qu'à la fin de la semaine l'ordre du jour devrait être particulièrement chargé par la discussion des projets financiers, et je me demande s'il ne serait pas bon que, dès vendredi après-midi, cette discussion commençât par les crédits additionnels. Je me réserve en tous cas, s'il n'est pas fait d'objection par la commission des crédits, de demander la discussion immédiate.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des crédits.

M. André Lefèvre, *rapporteur général de la commission des crédits*. La commission des crédits ne peut pas s'engager à être prête vendredi après-midi et, par conséquent, à accepter la discussion immédiate. Pour les crédits additionnels, je n'ai rien à dire, mais pour les crédits provisoires, elle se trouve dans une situation tout à fait spéciale. Elle a à voter les trois douzièmes d'un budget qui n'est pas déposé. Cette situation rend l'étude assez difficile et délicate et, s'agissant d'un total, tant pour les dépenses exceptionnelles que pour les dépenses ordinaires, de 12 milliards et demi de dépenses pour trois mois, vous comprendrez que vos rapporteurs aient besoin de quelques heures pour se livrer à cet examen.

Par conséquent, il ne me paraît pas possible de demander la fixation d'urgence de cette discussion à vendredi après-midi. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous ferons tout ce qui sera humainement possible pour que la Chambre ait la possibilité de discuter samedi matin ou samedi après-midi....

Sur divers bancs. Lundi !

M. le rapporteur général. ... les crédits additionnels. (*Très bien ! très bien !*)

Quant aux douzièmes provisoires, nous vous demandons de les faire passer après. Je demanderai alors à M. le ministre des finances, s'il a un exposé à nous faire sur la situation financière du pays, comme c'est probable, de le réserver pour la discussion des crédits provisoires, de telle façon que la discussion puisse être ouverte, que nous puissions la suivre et que nous ne soyons pas, M. le président de la commission et moi, retenus par une besogne matérielle de correction d'imprimerie ou de distribution de rapports. (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre des finances. L'appel adressé par M. le rapporteur général au Gouvernement doit être entendu. Il n'est pas possible, en effet, de brusquer le débat sur des crédits aussi importants, au début même de la législature.

Le ministre des finances a le devoir de présenter à la Chambre et au pays un exposé de la situation financière. Il accomplira ce devoir à la première occasion.

M. le rapporteur de la commission des crédits demandant que la discussion sur les crédits additionnels ait lieu samedi matin et la discussion sur les douzièmes samedi après-midi, le Gouvernement ne peut que se ranger à cette manière de voir, sous cette réserve que si la discussion des douzièmes n'était pas terminée samedi après-midi, le Gouvernement compte sur la Chambre pour siéger dimanche, de façon à ce que le Sénat puisse recevoir ces crédits lundi.

Dans ces conditions, je ne fais aucune objection à ce que la Chambre s'ajourne à samedi matin. (*Très bien ! très bien !*)

M. le président. La commission des crédits demande à la Chambre de siéger samedi matin pour entreprendre l'examen des crédits additionnels. S'il n'y a pas d'opposition, nous pourrions nous réunir à neuf heures et demie et, l'après-midi, à trois heures pour les douzièmes, et, s'il y a lieu, dimanche.

M. Bellet. L'interpellation sur les transports pourrait venir demain.

M. Raoul Péret, *président de la commission des crédits*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des crédits.

M. le président de la commission des crédits. Si la commission des crédits est prête pour discuter les crédits additionnels vendredi après-midi, il n'y a, j'imagine, aucun inconvénient à les inscrire à l'ordre du jour.

De deux choses l'une, ou nous serons prêts ou nous ne le serons pas.

Si nous sommes prêts, la discussion pourra commencer, et, je l'espère, se terminer vendredi soir. Si nous ne sommes pas prêts, la Chambre renverra cette discussion à samedi matin. Nous pourrions ainsi gagner vingt-quatre heures.

M. le rapporteur général. J'ai simplement quelques scrupules à prendre un engagement vis-à-vis de la Chambre.

M. le président de la commission. Il n'y a pas d'engagement.

M. le rapporteur général. S'il n'y a pas d'engagement, je n'insiste pas.

M. le président. Mais si le rapport n'était pas en état vendredi ?

M. le président de la commission. Nous renverrions à samedi matin.

Rien ne s'oppose à ce qu'on inscrive à la suite du projet sur les crédits additionnels d'autres affaires si, la discussion de ces crédits ne pouvait avoir lieu.

M. Georges Bonnefous. Il y a des vérifications de pouvoirs.

M. le président. Si la Chambre croit pouvoir procéder ainsi, elle en est libre,...

M. le colonel Girod. Et les élections contestées ?

M. le président. ... mais nous ne pouvons pas, après ce qu'a dit la commission, vous répondre que le rapport sera prêt vendredi soir.

Un de nos collègues vient de parler de l'interpellation sur les transports.

M. Bellet. Nous pourrions examiner cette question dès demain. C'est la question la plus importante, celle que tout le monde nous demande de traiter. Nous avons deux jours, utilisons-les !

M. le colonel Girod. Nous n'aurons jamais le temps de la terminer.

M. le président. Messieurs, vous avez entendu la proposition qui vient d'être faite, elle tend à discuter demain l'interpellation sur les transports.

M. Claveille, *ministre des travaux publics, des transports et de la marine marchande*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. M. Brousse m'avait dit tout à l'heure, — et je m'étais trouvé d'accord avec lui — que la discussion de cette interpellation, qui aura une grande ampleur et qu'on ne terminera certainement pas en une séance ni même en deux, pourrait avoir lieu dans le courant de janvier. Personnellement je suis prêt. Si la Chambre veut discuter demain ou vendredi je suis à sa disposition. J'ajoute d'ailleurs qu'on discutera prochainement un projet de loi sur les tarifs de chemins de fer et qu'à ce moment on pourra discuter également la question des transports. (*Très bien ! très bien !*)

M. Bellet. Vous pourriez, dès demain, nous donner des éclaircissements sur la situation.

M. le président. Deux interpellations sont déposées sur les transports. L'une est de M. Emmanuel Brousse, l'autre de M. Girod.

La parole est à M. Girod.

M. le colonel Girod. Je suis l'auteur de la deuxième interpellation sur les transports et, en l'absence momentanée de mon collègue M. Brousse, je crois devoir faire la déclaration suivante :

Nul plus que nous n'est convaincu de l'importance de la question. Elle est capitale pour la vie économique du pays. (*Très bien ! très bien !*) C'est précisément pour cette raison que nous ne pouvons accepter un débat étriqué. Nous voulons traiter le sujet dans toute son ampleur et nous nous sommes mis d'accord avec M. le ministre des travaux publics pour que le débat soit complet et définitif au commencement de janvier. Nous n'avons pas changé d'opinion. Il nous faudra, non seulement des paroles, mais des solutions, des actes. Nous les attendons du Gouvernement. (*Très bien ! très bien !*)

M. le président. M. Girod demande l'ajournement de la discussion en janvier. Sa proposition a la priorité, je la mets aux voix.

(La proposition d'ajournement, mise aux voix est adoptée.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des crédits.

M. le président de la commission des crédits. Je vois l'embarras de la Chambre et je voudrais lui donner des apaisements. Après en avoir conféré avec M. le rapporteur général, je puis déclarer que son rapport sera prêt pour être inséré au *Journal officiel*, de façon que nos collègues puissent en avoir connaissance vendredi matin au plus tard.

Dans ces conditions, la discussion pourra s'instituer dès vendredi après-midi.

M. le président. Je prévient la Chambre que le *Journal officiel* ne paraîtra pas vendredi. Cependant je ne fais aucune opposi-

de). Causeret. Cautru. Cazals. Cels (Jules). Chabrun (Mayenne). Chambrun (marquis de). Charles Péronnet. Chateau. Choribit (Joseph). Clament (Clément). Colrat. Combrouze. Connevoit. Constans (Adrien) (Tarn-et-Garonne). Constans (Pierre) (Aude). Constant (Victor) (Haute-Loire). Cordelle. Corentin-Guyho. Cornudet (vicomte). Coucoureux. Courtial. Courtier. Coutant (Henri) (Seine). Coutant (Paul) (Marne). Crolard.

Daniélou. Daniel-Vincent (Nord). Darblay. Dariac (Adrien). Daudet (Léon). David (Robert). Decloux. Decœur-Racouchot. Defos du Rau. Delachenal. Delafoy. Delesalle. Delmas. Delom-Sorbé. Delpierre. Delport. Denise (Paul). Deschamps (Louis) (Ille-et-Vilaine). Desjardins. Despax (Gabriel). Dessein (Edouard). Dignac (Pierre). Dion (marquis de). Doussaud (Marc). Dubois (Louis) (Seine). Dubois (Somme). Dubois de la Sablonnière (Pierre). Ducaud. Duclaux-Monteil. Ducos. Dugueyt (Paul). Dupin. Durand (Jean). Durand-Béchet. Duval (Alexandre). Duval-Arnould.

Edouard de Warren. Engerand (Fernand). Erlich. Escoffier (André) (Drôme). Escudier (Paul). Evain (Seine). Eymond (Edouard) (Gironde).

Fabry (Jean). Faisant (Joseph). Fallières (André). Farges. Ferraris. Ferrette. Ferry (Désiré). Flandin (Ernest) (Calvados). Flayelle. Fleury-Ravarin. Fonck. Fontaines (de). Forissier (Roland). Forzy. Fougère (Henry). Fould. Fournier-Sarlovèze. Frey (Charles). Fringant. Frouin.

Gadaud. Gallé (Henri). Gailhard-Bancel (de). Galpin (Gaston). Gasparin. Gast. Gaston Deschamps (Deux-Sèvres). Gavoty. Geoffroy-Saint-Bilaire. Géo-Gérald. Gérard (baron François). Gheusi. Gilbert Laurent. Ginoux-Defermon. Girard (Auguste). Giraud (Hubert). Girod (colonel). Glotin. Gonnat. Gounouillou. Gouré (Rhône). Gourin. Grandmaison (commandant de). Grinda (Edouard). Groussau. Guépratte (amiral). Guérin. Guernier. Guibal. Guichenné. Guisthau.

Hackspill. Harcourt (comte d'). Hauet. Hennessy (James). Henri Gallois. Henri Poncet. Henri-Paté. Henry Simon (Tarn). Hermaessière. Heurtaux. Hucher. Hugues (Frédéric).

Ignace (Edouard). Inizan. Iriart Etchepare (d'). Israël (Alexandre).

Jade. Jaeger (Jules). Jannin. Jean (Jean-Pierre) (Moselle). Jeantet. Join Lambert. Joly. Joseph Barthélemy. Josse (1^{er}-colonel). Jourdain. Jovolet. Judet (Victor).

Klotz.
Lacotte. Lafagette. Lafarge. La Ferronnays (marquis de). La Groudière (de). Lajarrige (Louis). Lalanne (Gaston). Lamy. Laniel (Henri). Lastours (comte de). Lavau. Lavoigne. Leboucq (Charles). Le Brecq. Lebrun. Le Cour Grandmaison (Jean). Lefebvre (Jean) (Indre). Lefebvre du Prey (Pas-de-Calais). Léger. Legros (G.-V.). Le Mire (Henry) (Eure). Le Moigne (Manche). Lennail. Le Provost de Launay. Leredu. Lesaché. Lesseux (commandant de). Le Troadec. Le Troquer. Leusse (comte de). Leygues (Georges). Liouville (Félix). Lotin. Loucheur. Ludre (commandant de). Lugol. Lyons de Feuchin (des).

Macarez. Magallon (Xavier de). Maillard. Mairat. Maire. Maître. Manaut. Manceau. Mandel. Mando. Marçais. Marcel-Habert. Marcellot. Marcel Plaisant. Marchais. Marc Sangnier. Marin (Louis). Marot. Mathis (Edouard). Maud'huy (général de). Maulion. Maurice Binder (1^{er}-colonel). Mauriès. Maurisson. Mayaud. Mazerand. Menthon (de). Mermod. Messier. Mounier. Meyer (Louis). Mignot-Bozérian. Milhet. Milliaux. Molinié (Jean) (Aveyron). Molinié (Hector) (Seine). Monicault (de). Montenot. Monti de Rezé (de). Montjou (Edgard de) (Vienne). Montjou (Guy de) (Mayenne). Mourier. Moustier (marquis de). Muller (Eugène). Murat (prince Joachim).

Nail. Nectoux. Néron (Edouard). Neyret (Blaise).

Oberkirch. Oudin. Ouvré (Albert). Pasqual. Patureau-Mirand (Anselme). Patureau-Mirand (Joseph). Paul Laffont (Ariège). Paul Reynaud (Basses-Alpes). Paul Simon (Finière). Pays. Périnard. Périer. Perreau-Pradier (Pierre). Perroillaz (Louis). Petitfils

(Edmond). Petitjean. Pflieger. Philippoteaux. Pichery. Picot. Pierre Viala. Pilate (commandant). Pinard. Plissonnier. Poitou-Duplessis. Poussineau. Pouzin. Prevet. Puech (Louis). Puineuf (colonel de). Puis.

Queuille.
Rabouin (Alfred). Raiberti. Ramel (de). Raynaldy. Raynaud. Regaud. Regnier (H.) (Nièvre). Regnier (Etienne) (Yonne). Reibel. Reille-Soult, duc de Dalmatie. Rendu (Ambrôise). René-Lefebvre (Nord). Reymondq. Rhul. Riboisière (comte de la). Richard (Humbert). Ricolfi (Humbert). Rillard de Verneuil. Rio. Rocher. Rodez-Benavart (de). Rollin. Roques. Rôquette. Rothschild (Maurice de). Rotours (des). Rougé (de). Rouleaux-Dugay (Henry).

Saillard (Antoine). Salers. Sarraut (Albert). Saumande. Scheer. Schumau (Robert). Seltz (Thomas). Sempé. Sénac. Sérot (Robert). Servain. Sévène. Seynes (de). Sibille (Maurice). Sibuet (Jean). Siegfried. Simonin (Camille). Simyan. Sireyjol. Soulier.

Taittinger. Talhouët-Roy (de). Taponnier. Tardieu (André). Taurines. Ternois. Thibout. Thillet. Thomson. Thoumyre. Tisseyre. Tixier. Tranchand. Trincart-Moyat.

Vallat. Vallette-Viillard. Vandame. Vavasour. Verlot. Villault-Duchesnois. Villeneuve. Vincent (Emile) (Côte-d'Or).

Walter (Michel). Wendel (François de) (Meurthe-et-Moselle). Wendel (Guy de) (Moselle). Wetterlé.

Ybarnégaray.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Ajam. André Fribourg.

Baudet (Charles). Bermond d'Auriac (colonel comte de). Bernard (Charles) (Seine). Berquet. Blanc (Antoine) (Ain). Boué. Boulloux-Lafont. Boulanger (Narcisse). Breton (Jules-Louis). Brunet (Jules).

Chappedelaine (de). Chaumié (Jacques). Claussat. Crespel.

Deguise. Deschanel (Paul). Deyris. Dodat. Duboys Fresney. Dupuis (Pierre).

Eyen (Côtes-du-Nord). Forgeot (Pierre). Fouché. Gaborit. Gavini. Georges Bousset. Guichard. Guilhaumon.

Juigné (marquis de). Lamoureux. Le Bail (Georges). Lecourtier. Lemire (Nord). Lemoine (Pas-de-Calais). Loquin.

Maginot. Marrou. Maunoury (Gabriel). Mercier (Paul). Millerand. Mistral. Morel (Victor). Morinaud. Moutet.

Nibelle. Niveaux. Noblemaire. Ossola (Jean).

Paisant (André). Petit. Peyroux (Amédée). Pierangeli.

Renard. Robic. Rochereau. Ruellan (Charles).

Thiéveny.
Victor Jean (Bouches-du-Rhône). Viviani (René). Voyer.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

comme ayant été retenus à la commission des crédits :

MM. Ancel (Georges).

Boret (Victor).

Chassaing-Goyon.

Diao. Dumesnil (Jacques-Louis). Dumont (Charles). Dutreil.

Flandin (Pierre-Etienne). François (Charles). Honorat (André).

Isaac.

Landry. Lasteyrie (de). Lauraine. Lefèvre (André).

Maunoury (Maurice).

Péret (Raoul). Plichon (1^{er}-colonel).

Tinget du Pouet (de).

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Accambray.

Bougère (Ferdinand).

Durafour.

Gay.

Kempf.

Lauche. Laurent-Eynac. Long (Maurice).

Magne. Méritan. Monprofit.

Revault. Roux-Freissineng.

Uhry (Jules).

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 529

Majorité absolue..... 265

Pour l'adoption..... 95

Contre..... 434

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2)

Sur l'ordre du jour de M. Combrouze et plusieurs de ses collègues.

Nombre des votants..... 497

Majorité absolue..... 249

Pour l'adoption..... 434

Centre..... 63

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Abel (J.-B.) (du Var). About. -Abrami. Adolphe Chéron. Aiguier. Aimond (Georges) (Seine-et-Oise). Albert-Favre. Altorfier. Aimodru. Ancel (Georges). André Fribourg. André Payer. Andrieux (Louis). Anglès (Raoul). Anquetil. Antériou. Antier (Joseph). Antoine (Somme). Arago (François). Archimbaud. Aristide Briand. Audiffred-Pasquier (duc d'). Augé. Auriol (Henri). Avril.

Bagneux (comte de). Balanant. Ballande. Barade. Barbé (Léon). Barès (Haute-Garonne). Baréty. Barillet. Barrès (Maurice). Bartholoni. Barthou (Louis). Bataille. Battle. Belcastel (de). Bellet. Bénazet. Bérard (Léon). Berger (Pierre). Bermond d'Auriac (colonel comte de). Bernier (Joseph) (Ain). Berthélemot. Bertrand (Charles) (Seine). Bertrand (Jules) (Charente-Inférieure). Bessonneau. Bignon (Paul). Bilger. Blaisot. Blanchet. Boissard. Boissel-Dombrevil. Bokanowski. Bonnefous (Georges). Bonnet de Paillerets. Bonneval. Bonnard. Bosquette. Bouligand. Bourcier. Boutton. Bouvet. Bouyssou (Laudes). Brice (René). Bringer. Brousse (Emmanuel). Bureau (Georges). Burnet.

Caillaud. Caillaud. Calary de Lamazière. Calmès. Camuzet. Capus. Caron. Cassagnac (Paul de). Castel. Castellane (comte Stanislas de). Castelnau (général de Curières de). Causeret. Cautru. Cazals. Cels (Jules). Chambrun (Mayenne). Chambrun (marquis de). Chappedelaine (de). Charles Péronnet. Charlot. Chassaing-Goyon. Chateau. Chautemps (Camille). Clament (Clément). Colrat. Combrouze. Constans (Adrien) (Tarn-et-Garonne). Constans (Pierre) (Aude). Constant (Victor) (Haute-Loire). Cordelle. Cornudet (vicomte). Coucoureux. Courtial. Coutant (Henri) (Seine). Coutant (Paul) (Marne). Crespel. Crolard.

Daniélou. Daniel-Vincent (Nord). Darblay. Dariac (Adrien). Daudet (Léon). Decloux. Decœur-Racouchot. Defos du Rau. Delachenal. Delafoy. Delesalle. Delmas. Delom-Sorbé. Delpierre. Delport. Denise (Paul). Deschamps (Louis) (Ille-et-Vilaine). Desjardins. Despax (Gabriel). Dessein (Edouard). Deyris. Dignac (Pierre). Dion (marquis de). Dior. Dodat. Dubois (Louis) (Seine). Dubois (Somme). Dubois de la Sablonnière (Pierre). Ducaud. Duclaux-Monteil. Ducos. Dugueyt (Paul). Dumesnil (Jacques-Louis). Dumont (Charles). Dupin. Durand (Jean). Durand-Béchet. Duval Alexandre. Duval-Arnould.

Edouard de Warren. Engerand (Fernand). Erlich. Escoffier (André) (Drôme). Escudier (Paul). Evain (Seine). Even (Côtes-du-Nord). Eymond (Edouard) (Gironde).

Faisant (Joseph). Fallières (André). Farges. Ferraris. Ferry (Désiré). Flandin (Ernest) (Calvados). Flandin (Pierre-Etienne) (Yonne). Flayelle. Fleury-Ravarin. Fonck. Forissier

(Roland). Forzy. Fougère (Henry). Fould. Fournier-Sarlovèze. François (Charles). Fringant. Frouin.

Gaborit. Gadaud. Gailhard-Bancel (de). Galli (Henri). Galpin (Gaston). Gasparin. Gast. Gaston Deschamps (Deux-Sèvres). Gavoty. Geoffroy-Saint-Hilaire. Géo-Gérald. Gérard (baron François). Gheusi. Gilbert Laurent. Girard (Auguste). Girod (colonel). Glotin. Gonnet. Gounouilhou. Gourd (Rhône). Gourin. Grandmaison (commandant de). Groussau. Guépratte (amiral). Guérin. Guernier. Guichenné. Guist'hau.

Harcourt (comte d'). Haut. Henri Gallois. Henri Poncet. Henry-Paté. Henry Simon (Tarn). Hermabessière. Heurteaux. Honnorat (André). Hugues (Frédéric). Huguet (Puy-de-Dôme).

Ignace (Edouard). Iriart Etchepare (d'). Isaac. Israël (Alexandre).

Jade. Jaeger (Jules). Jannin. Jean (Jean-Pierre) (Moselle). Jeantet. Join Lambert. Joly. Joseph Barthélemy. Josse (L'colonel). Jourdain. Jovelet. Juigné (marquis de). Kerguézec (de). Klotz.

Lacotte. Lafagette. Lafarge. La Ferronnays (marquis de). La Groudière (de). Lajarige (Louis). Lalanne (Gaston). Lamoureux. Lamy. Laniel (Henri). Lasteyrie (de). Lastours (comte de). Lauraine. Lavau. Lavoine. Lehoucq (Charles). Le Brecq. Lebrun. Lefebvre (Eugène) (Alger). Le Febvre (Jean) (Indre). Lefebvre du Prey (Pas-de-Calais). Lefèvre (André) (Bouches-du-Rhône). Léger. Le Mire (Henry) (Eure). Le Moigne (Manche). Lenail. Le Provost de Launay. Leredu. Lesaché. Lesseux (commandant de). Le Troquer. Lousse (comte de). Leygues (Georges). Liouville (Félix). Lorin. Loucheur. Ludre (commandant de). Lugol. Lyons de Feuchin (des).

Magallon (Xavier de). Maillard. Maire. Maître. Manaut. Manceau. Mandel. Mando. Marçais. Marcollot. Marcel Plaisant. Marchais. Marc Sangnier. Marin (Louis). Marot. Marrou. Mathis (Edouard). Maud'huy (général de). Maulion. Maunoury (Gabriel). Maunoury (Maurice). Maurice Binder (L'colonel). Mauriès. Maurisson. Mayaud. Mazerand. Menthon (de). Mermod. Messier. Meunier. Meyer (Louis). Mielle. Mignot-Bozérien. Milhet. Milliaux. Molinié (Jean) (Aveyron). Molinié (Hector) (Seine). Monicault (de). Monténot. Monti de Rezé (de). Montjou (Edgard de) (Vienne). Montjou (Guy de) (Mayenne). Morel (Victor). Morinaud. Moro-Giafferri (de). Mourier. Moustier (marquis de). Muller (Eugène). Murat (prince Joachim).

Nail. Nectoux. Néron (Edouard). Neyret (Blaise). Nivaux. Noblemaire.

Oberkirch. Oudin. Ouvré (Albert).

Paisant (André). Pasqual. Patureau-Mirand (Anselme). Patureau-Mirand (Joseph). Paul-Bernier. Paul LaFont (Ariège). Paul Simon (Finistère). Pays. Péret (Raoul). Périnard. Périvier. Perreau-Pradier (Pierre). Perrollaz (Louis). Petitfils (Edmond). Petitjean. Pflieger. Philippoteaux. Pichery. Picot. Pierangeli. Pierre Viala. Pinard. Plichon (L'colonel). Pissonnier. Poitou-Duplessy. Poussineau. Pou-

zin. Prevet. Proust. Puech (Louis). Puineuf (colonel de). Puis. Queuille.

Rabouin (Alfred). Raiberti. Ramel (de). Raynaldy. Raynaud. Regaud. Regnier (H.) (Nièvre). Regnier (Etienne) (Yonne). Reibel. Reille-Soult, duc de Dalmatie. Renard. Rendu (Ambroise). René-Lefebvre (Nord). Reymonenq. Riboisère (comte de la). Richard (Humbert). Ricolfi (Humbert). Rillard de Verneuil. Rio. Rocher. Rodez-Benavant (de). Rollin. Roques. Roquette. Rothschild (Maurice de). Rotours (des). Rougé (de). Rouilleaux Dugage (Henry). Ruellan (Charles).

Saillard (Antoine). Salers. Sarraut (Albert). Scheer. Schuman (Robert). Seltz (Thomas). Sempé. Sénac. Sérot (Robert). Servain. Sevens. Seynes (de). Sibille (Maurice). Sibuet (Jean). Siegfried. Simonin (Camille). Simyan. Soulier.

Taittinger. Talhouët-Roy (de). Tapponnier. Tardieu (André). Taurines. Ternois. Thibout. Thillet. Thomson. Thomyre. Tinguy du Pouet (de). Tisseyre. Tixier. Tranchand. Trincart-Moyat.

Vallat. Vallette-Viallard. Vandame. Vasseur. Verlot. Vidal (Gaston). Villault-Duchesnois. Villeneau. Vincent (Emile) (Côte-d'Or).

Walter (Michel). Wendel (François) (Meurthe-et-Moselle). Wetterlé.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Albert-Thomas. Alexandre-Blanc (Vaucluse). Aubry. Auriol (Vincent). Aussolleil. Baron (Charles). Barthe (Edouard). Basly. Bernard (Pas-de-Calais). Berthon (André). Bettolle. Blum (Léon). Bouisson (Bouches-du-Rhône). Bracke. Buisset.

Cachin (Marcel). Cadot. Canavelli. Chauly. Chaussy. Compère-Morel. Couteaux.

Delory. Dormoy.

Escoffier (Léon) (Nord). Evraud.

Félix. Ferrand.

Georges-Barthélemy. Georges Richard. Goniaux. Goude (Finistère). Groussier (Arthur). Guesde (Jules).

Inghels.

Lafont (Ernest) (Loire). Laudier. Lebas. Lefebvre (François) (Nord). Lévy (Georges). Lobet.

Maes. Masson. Maurel. Morin (Ferdinand). Morucci. Mouret (Jean).

Nadi (Jules). Nicod.

Parvy. Paul-Boncour. Philbois. Pierre Rameil. Piton. Plet. Pressemane (Adrien).

Ringuier. Rognon.

Saint-Venant. Sambat.

Vaillant-Couturier. Vallère. Varenne (Alexandre).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Ajam. Artaud. Aubigny (d').

Baudet (Charles). Baudry-d'Asson (de). Bazire. Bernard (Charles) (Seine). Berquet. Bi-

net. Blanc (Antoine) (Ain). Boret (Victor). Borrel (Antoine). Boué. Bouilloux-Lafont. Boulanger (Narcisse). Bouteille. Bovier-Lapierre. Breton (Jules-Louis). Brogly. Brunet (Jules). Bussat.

Chaumié (Jacques). Choribit (Joseph). Claussat. Connevoit. Corentin-Guyho. Courtier.

Daladier. David (Robert). Deguise. Deschanel (Paul). Dezarnaulds. Doussaud (Marc). Duboys Fresney. Dupuy (Pierre). Dutreil.

Fabry (Jean). Ferrette. Fiori. Fontaines (de). Forgeot (Pierre). Fouché. Frey (Charles).

Gavini. Georges Bousset. Ginoux-Defermon. Giraud (Hubert). Godart (Justin). Grinda (Edouard). Guibal. Guichard. Guilhaumon.

Hackspill. Haudos. Hennessy (James). Hennessy (Jean). Herriot. Hucher.

Inizan.

Judet (Victor).

Landry. Le Bail (Georges). Le Cour Grandmaison (Jean). Lecourtier. Legros (G.-V.). Lemire (Nord). Lemoine (Pas-de-Calais). Lenoir. Le Troadec. Locquin.

Macarez. Maginot. Mairat. Marcel Habert. Margaine. Mercier (Paul). Millerand. Mistral. Moutet.

Nibelle.

Ossola (Jean).

Paul Reynaud (Basses-Alpes). Petit. Peyroux (Amédée). Pierre-Robert. Pilate (commandant). Poittevin (Gaston).

Rhul. Robic. Rochereau. Roux (Charles). Saget. Saumande. Sireyjol.

Théveny.

Valude. Victor (Jean) (Bouches-du-Rhône).

Viviani (René). Voyer.

Wendel (Guy de) (Moselle).

Ybarnégaray.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Accambray.

Bougère (Ferdinand).

Durafour.

Gay.

Kempf.

Lauche. Laurent-Eynac. Long (Maurice).

Magne. Méritan. Monprofit.

Revault. Roux-Freissineng.

Uhry (Jules).

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	529
Majorité absolue.....	265
Pour l'adoption.....	458
Contre.....	71

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.